

Informations de base	
<b>2013/0156(COD)</b>	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Fonds structurels et Fonds de cohésion: prolongation de la majoration du taux de cofinancement pour les États membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves difficultés quant à leur stabilité financière, aux règles de dégagement pour certains États membres et aux règles de paiement du solde final	
Modification Règlement (EC) No 1083/2006 <a href="#">2004/0163(AVC)</a>	
<b>Subject</b>	
4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER) 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	

Acte final	
Règlement 2013/1297 JO L 347 20.12.2013, p. 0253	Résumé